



Le petit guide de l'école des Saints-Anges

Rappels à l'intention des parents

ABSENCE : Lorsque votre enfant doit s'absenter, vous devez nous aviser en utilisant prioritairement le Mozaïk-Parents ou par message téléphonique sur la boîte vocale du secrétariat, en nous donnant le motif de cette absence au 450-671-8151 poste 8000.

ABSENCE RÉCRÉATIVE : Notez que selon la LIP (Loi sur l'instruction publique), la fréquentation scolaire est obligatoire durant les 180 jours de la durée de l'année. En ce sens, si des absences récréatives sont permises par les parents (voyages, tournoi, etc.), aucun aménagement concernant les travaux, projets ou évaluations ne sera envisagé.

ALLERGIES : Si votre enfant souffre d'allergies, il est très important de nous en informer via la fiche Urgence-Santé à compléter à chaque début d'année. Notre infirmière nous fournira des protocoles à appliquer en cas de besoin. Dans cette perspective et pour une raison de sécurité, tout partage de nourriture entre les élèves est interdit. Vous devriez informer l'enseignant(e) de votre enfant et le secrétariat de toute autre condition médicale qui nécessiterait notre attention. De plus, si la situation de santé de votre enfant change en cours d'année, svp nous en aviser.

BLESSURE : En cas de blessure légère, un courriel vous sera envoyé. Par contre, en cas de blessures plus sérieuses (à la tête notamment), un membre du personnel vous contactera pour vous informer de la situation.

BRIS DE MATÉRIEL : En cas de bris ou de perte de tout matériel fourni et prêté par l'école, la direction se réserve le droit de vous en réclamer le remplacement ou le remboursement.

CELLULAIRE À L'ÉCOLE : L'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels incluant les montres intelligentes par les élèves est interdite en tout temps à l'école sauf dans les cas exceptionnels prévus par la Directive ministérielle et autorisés par la direction de l'école.

COLLABORATION : Votre confiance et votre soutien sont essentiels pour que nous puissions accompagner vos enfants de la meilleure façon possible. Nous avançons avec un objectif commun : le bien-être et la réussite de vos enfants. Votre collaboration fait une réelle différence dans notre travail.

COMMUNICATION : Un petit coup d'œil dans le sac d'école ou dans l'agenda de votre enfant vous assurera une bonne réception du courrier. Par contre, la majeure partie des communications est maintenant envoyée par courriel. Lors de communications personnalisées pour votre enfant, merci de bien vouloir confirmer avoir pris connaissance des informations qui vous ont été envoyées afin d'éviter les ambiguïtés.



COMMUNIQUÉ AUX PARENTS : La secrétaire envoie régulièrement des communications à toute la communauté de l'école des Saints-Anges. Merci de bien vouloir vérifier votre boîte de « pourriels » ou « indésirables » pour être certains de ne rien manquer!

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : Le conseil d'établissement (CÉ) est constitué de parents, d'enseignants, de personnel de soutien et de membres de la communauté pour représenter les intérêts des élèves de l'école. Les personnes élues siégeant au CÉ sont élues en début d'année lors de l'assemblée générale des parents. Vous pouvez assister aux rencontres du CÉ même si vous n'êtes pas élu.

DÉBARCADÈRE : Nous demandons aux parents qui reconduisent les enfants à l'école d'utiliser préférentiellement la rue pour déposer et récupérer les enfants, en respectant la signalisation pour les autobus et les berlines scolaires. L'utilisation du débarcadère par les parents doit être limitée à quelques instants afin d'assurer un roulement des véhicules et une chance pour chacun de déposer son enfant.

DÉPART HÂTIF : Les départs avant la fin des classes sont évidemment à éviter. Si votre enfant doit exceptionnellement quitter plus tôt, le parent doit en aviser l'enseignant par écrit et se présenter au secrétariat à l'heure prévue pour faire appeler l'enfant. Notez que les heures d'ouverture du secrétariat sont de 8 h 30 à 11 h 50 et de 13 h 10 à 15 h 30.

FERMETURE DE L'ÉCOLE : Si vous avez un doute en vous levant (un matin de tempête, par exemple) relativement au fait que l'école soit ouverte ou fermée, consultez le site Internet du Centre de services scolaire Marie-Victorin : <https://cssmv.gouv.qc.ca/>

FONDATION : Plusieurs campagnes de financement se tiennent chaque année pour aider les élèves de l'école à pouvoir participer à des activités, pour permettre l'achat de matériel spécifique ou pour financer des projets particuliers. Votre contribution est appréciée et très importante pour nous. Depuis plusieurs années, la Fondation organise et supervise les campagnes de financement tout comme les investissements qui s'en suivent. Voici le site web de la [Fondation éducative la petite école](#).

HORAIRE : Primaire : 8h30 à 11h55 et 13h15 à 15h35. Préscolaire : 9h33 à 11h55 et 13h15 à 15h35.

IDENTIFICATION : Nous vous recommandons fortement d'identifier tous les effets personnels, vêtements, boîte à lunch, sac à dos et effets scolaires de votre enfant. Nous avons des emplacements pour les objets perdus et ceux qui sont identifiés retrouvent rapidement leur propriétaire!

INTIMIDATION ET VIOLENCE : En respect de la LIP, l'école est dotée d'un protocole pour contrer l'intimidation et la violence. Toute parole ou tout geste d'intimidation est noté dans un registre. Les parents sont fortement encouragés à informer l'école si leur enfant vit de l'intimidation ou de la violence. L'école et tous ses intervenants s'engagent à intervenir promptement.

JEUX PERSONNELS : Il est interdit d'apporter tout jeu, jouet, matériel électronique et/ou jeu à connotation violente à l'école. L'école n'est aucunement responsable des bris, vols ou perte.



MALADIE ET MÉDICAMENTS : L'école ne peut garder ni recevoir un enfant malade. Si c'est le cas, le parent est alors avisé et celui-ci doit venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais. Si votre enfant doit prendre des médicaments à l'école, vous devrez signer un formulaire d'autorisation et la posologie du médicament doit être indiquée clairement. Ce formulaire est disponible sur le site de l'école.

OUBLIS : Attention aux petits oublis du matin tels que les boîtes à lunch, les bouteilles d'eau, les souliers et les différents effets scolaires. Chacun de ces oublis peut déranger les opérations administratives du secrétariat ainsi que l'enseignement en continu en classe.

PARASCOLAIRE : Pendant l'année, différentes activités sont prévues pour les enfants. Certains membres du personnel ou parents bénévoles organisent des activités parascolaires gratuites alors qu'Éduc-Action propose des activités payantes. Des sessions d'automne et d'hiver sont habituellement organisées.

RÈGLES DE CONDUITE (CODE DE VIE) : Les règles de conduite prônées à l'École des Saints-Anges sont les valeurs qui nous permettent de tous vivre dans un climat propice aux apprentissages. Ces règles sont appliquées par tous les membres du personnel dans une perspective éducative et de formation. Nous comptons sur votre collaboration, chers parents, afin de nous soutenir dans nos interventions et ainsi, nous assurer d'un climat sain et sécuritaire pour chaque enfant.

RETARD : Si votre enfant est en retard, il doit se présenter au secrétariat afin de signaler son arrivée. En cas de retards trop fréquents, l'enseignant communiquera avec vous afin de trouver des moyens pour améliorer la situation. Afin de maximiser le précieux temps d'enseignement, nous demandons votre collaboration afin d'inculquer à votre enfant la ponctualité, qui lui permet d'être prêt dès le début de la journée et qui évite les interruptions.

RESPECT ET COURTOISIE : La courtoisie et le respect envers le personnel de l'école sont demandés en tout temps. Il va de soi que le personnel de l'école s'engage lui aussi à faire preuve de respect et de courtoisie dans tous les échanges avec les parents. En cas d'insatisfaction à cet égard, veuillez svp communiquer avec la direction pour échanger sur la situation.

SAINES HABITUDES DE VIE : Favoriser de saines habitudes de vie chez les enfants fait une réelle différence dans leur bien-être et leur réussite. Une alimentation équilibrée, une routine de sommeil régulière, un encadrement du temps d'écran et des moments actifs chaque jour les aident à être plus disponibles, concentrés et disponibles à l'école. Votre soutien dans ces petites habitudes du quotidien contribue directement à leur épanouissement et nous permet, ensemble, de leur offrir les meilleures conditions pour apprendre et grandir.

SÉCURITÉ : L'entrée de l'école est sécurisée afin de contrôler les allées et venues. Comme pour tous les visiteurs, nous demandons aux parents qui viennent à l'école de se présenter et de s'identifier au secrétariat. Vous devez **sonner à la porte principale** afin qu'on vous ouvre la porte et que l'on vous identifie.

SERVICE DE GARDE : Notre service de garde est en activité tous les jours de l'année scolaire de 7h15 à 18h. La responsable, Marie-Michèle Georgina, peut répondre à toutes vos questions. Par souci d'efficacité, veuillez privilégier le courriel en utilisant l'adresse suivante : sdg_dessaints-anges@csmv.gouv.qc.ca



SURVEILLANCE : Le matin, l'entrée progressive se déroule de 8 h 15 à 8 h 30. Après 8 h 30, votre enfant doit passer par le secrétariat pour entrer dans l'école. L'élève non inscrit au service de garde ne doit pas arriver dans la cour avant le début de la surveillance à 8h15.

VÊTEMENTS ET SOULIERS : Les élèves se présentent à l'école dans une tenue adaptée aux différentes activités du milieu scolaire et qui tient compte de la température. La tenue vestimentaire est appropriée pour le cadre scolaire en étant décente, propre et évitant toute forme de violence et/ou discrimination. Pour tous les élèves de l'école, peu importe le vêtement, toute la peau doit être couverte de la taille jusqu'à la mi-cuisse pour le bas et de la taille aux épaules pour le haut. Les camisoles et robes soleil à bretelles larges sont autorisées. Pour les cours d'éducation physique, une tenue sportive est de mise: t-shirt, pantalon flexible sport ou short (pas de jeans) et des espadrilles. Pour une question de sécurité, les élèves doivent porter des souliers adaptés aux activités, et ce, en tout temps. Les souliers de type « gougounes » sont donc interdits.